

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 31 12 2020

## FT OLYMPE

Date de constitution	11/10/2017
Date d'émission	03/11/2017
Date d'arrêté du rapport annuel	31/12/2020

## Sommaire

<i>Caractéristiques du FT OLYMPE à l'émission</i> .....	3
<i>Actif du fonds FT OLYMPE</i> .....	5
<i>Passif du fonds FT OLYMPE</i> .....	7
<i>Rapport du commissaire aux comptes</i> .....	9
<i>Analyse des états de synthèse au 31 décembre 2020</i> .....	12
<i>Etats de synthèse au 31/12/2020</i> .....	13
<i>Annexe</i> .....	17

## Caractéristiques du FT OLYMPE à l'émission

Le fonds de titrisation FT OLYMPE, régi par les dispositions de la Loi 33-06 a été constitué le 11 octobre 2017 à l'initiative de la société de gestion BMCE Capital Titrisation.

Le fonds de titrisation a procédé à l'acquisition d'actifs immobiliers détenus dans les bilans respectifs des Etablissements Initiateurs Résidences Dar Saada SA, Résidences Dar Saada IV et Résidences Dar Saada V, par le biais d'émission d'obligations auprès d'investisseurs qualifiés et de parts exclusivement souscrites par la société Résidences Dar Saada SA.

L'actif du FT OLYMPE est constitué :

- des actifs transférés au fonds ;
- du loyer (le montant du loyer est calculé annuellement par la société de gestion de sorte à ce qu'il soit toujours au moins égal à la somme des intérêts dus aux porteurs d'obligations, à chaque date de paiement du coupon);
- du remboursement de frais, droits, impôts et taxes avancés par le fonds et mis à la charge des établissements initiateurs;
- de toute autre somme payée par les établissements initiateurs au titre du contrat de bail ;
- du solde du compte général du fonds et du compte de réserve d'un montant de dix-huit millions de dirhams (MAD 18 000 000), soit 3% du capital restant dû des actifs transférés, conformément à la convention de compte de réserve), et ce compris les produits de placement éventuels du compte général du fonds et du compte de réserve ;
- les produits de placement éventuels du compte de marge ;
- de l'excédent de marge ;
- des produits de cession des actifs du fonds.

Le montant global de l'émission est fixé à MAD 600 000 000. Ce montant est financé par l'émission par le fonds de titrisation d'obligations et de parts résiduelles dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Titres	Nombre	Nominal Initial	Type de taux	Taux d'intérêt (HT)	Maturité
Obligations A1	5 998	599 800 000	Fixe	Taux BDT+ 200pbs	5 ans
Obligations A2			Révisable annuellement	Taux 52 semaines +200 pbs	5 ans
Parts Résiduelles	2	200 000	N/A	N/A	5 ans
Total	6 000	600 000 000	-	-	-

*Parties intervenantes :*

**BMCE CAPITAL TITRISATION** - Société de gestion  
**BMCE CAPITAL TITRES**- Dépositaire  
**RESIDENCE DAR SAADA SA** - Etablissement Initiateur  
**RESIDENCE DAR SAADA IV** - Etablissement Initiateur  
**RESIDENCE DAR SAADA V** - Etablissement Initiateur

*Responsable de la communication financière :*

**Rachid SAMRY:** +(212)06.65.24.30.85/r.samry@bmcek.co.ma

## Actif du fonds FT OLYMPE

FT OLYMPE a acquis à la date d'émission cinq ensembles d'actifs, pour un montant total de six cent millions de dirhams (MAD 600 000 000).

### INVENTAIRE DES ACTIFS AU 31 12 2020

Au cours de ce troisième exercice comptable du fonds FT OLYMPE, deux ensembles d'actifs ont été rachetés par l'établissement initiateur.

L'inventaire au 31/12/2020 des actifs du fonds FT OLYMPE est repris ci-après :

Actifs	Type	Cédant	Titre foncier	Superficie	Prix de cession (MAD)	Valeur Initiale marché (MAD)	Valeur marché précédente (MAD)	Valeur Actuelle marché*
Berrechid Manzilana	Terrains nus	RDS SA	6.725/D	496 887 m <sup>2</sup>	218 925 000,00	291 900 000,00	280 180 000,00	280 180 000,00
Berrechid Jnane Erraha	Terrains nus	RDS 4 SARL	74.517/C et 99.366/C	163 200 m <sup>2</sup>	104 932 500,00	139 910 000,00	141 380 000,00	141 380 000,00
Berrechid Jnane Sania	Terrains nus	RDS 5 SARL	23.926/53 et 72.449/C	215 590 m <sup>2</sup>	142 425 000,00	189 900 000,00	191 370 000,00	191 370 000,00
<b>Total</b>				875 677 m <sup>2</sup>	466 282 500,00	623 180 000,00	612 930 000,00	612 930 000,00

(\*) : Dernière expertise effectuée

La valeur marché des actifs transférés, propriété du fonds au 31/12/2020, estimée par l'expert immobilier au 31 août 2020 (dernière expertise effectuée), s'élève à six cent douze millions neuf cent trente mille dirhams (MAD 612 930 000).

### SUBSTITUTION DES ACTIFS

Aucune substitution d'actifs transférés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020.

### RACHAT DES ACTIFS

Le fonds a exercé la promesse unilatérale de vente au cours de l'exercice 2020. L'établissement initiateur a racheté les actifs de Fès Bouzidia et Fadaat Al Mohit pour un montant total de 133 717 500 MAD.

Les actifs rachetés au 03 novembre 2020 sont repris ci-dessous :

Actif	Cédant	Titre foncier	Prix
Fès Bouzidia 3 et 4	RDS SA	79.082/07 et 79.083/07	103 390 500
Casablanca Errahma Fadaat Al Mohit	RDS SA	entre 80290 et 90371 (série de numéro non incrémentée)	30 327 000

Le calendrier de rachat des actifs restants est le suivant :

Actif	Cédant	Titre foncier	Date d'échéance
Berrechid Manazilana	RDS	6.725/D	A la date survenant le 5 <sup>ème</sup> Jour Ouvré avant le 03/11/2021
Berrechid Jnane Erraha	RDS IV	74.517/C et 99.366/C	A la date survenant le 5 <sup>ème</sup> Jour Ouvré avant le 03/11/2022
Berrechid Jnane Sania	RDS V	23.926/53 et 72.449/C	A la date survenant le 5 <sup>ème</sup> Jour Ouvré avant le 03/11/2022

#### RATIO DE COUVERTURE

Le ratio de couverture est calculé à la dernière date de test soit le 7 octobre 2020. Ainsi, le ratio de couverture constaté demeure au-dessus du ratio de couverture permanent représentant le niveau de couverture minimum accepté.

Date d'arrêté d'expertise	Valorisation	Prix de cession	RCA
03/11/2017	835 796 000,00	600 000 000,00	1,39
28/02/2018	838 544 000,00	600 000 000,00	1,40
31/08/2018	818 226 500,00	600 000 000,00	1,36
28/02/2019	810 976 500,00	600 000 000,00	1,35
31/08/2019	797 693 000,00	600 000 000,00	1,33
29/02/2020	794 020 000,00	600 000 000,00	1,32
31/08/2020	787 060 000,00	600 000 000,00	1,31

Le Ratio de Couverture est de 1,31.

Le Ratio de Couverture Permanent est de 1,20.

#### MARGE

Aucun appel de marge n'a été réalisé au cours de l'exercice 2020.

#### RECOUVREMENT DES SOMMES DUES AU TITRE DES ACTIFS ELIGIBLES

Les sommes dues au titre des actifs transférés correspondent aux loyers versés annuellement par les établissements initiateurs au fonds au titre du contrat de bail.

Le montant du loyer au titre de l'échéance du 23 octobre 2020, s'élève à MAD 26 169 869,66 (HT) nécessaire au paiement des intérêts dus aux porteurs d'obligations.

#### REALISATION DE SURETES ET PERTES SUR LES ACTIFS DU FONDS

Néant.

## Passif du fonds FT OLYMPE

### TITRES EMIS PAR LE FONDS FT OLYMPE

Le montant global de l'émission de FT OLYMPE a été fixé à six cent millions de dirhams (MAD 600 000 000 MAD). Les caractéristiques des titres à l'émission sont présentées ci-dessous :

Titres	Nombre	Nominal Initial	Type de taux	Taux d'intérêt (HT)	Date de maturité
Obligations A1	400	40 000 000	Fixe	4,67%	03/11/2022
Obligations A2	5 598	559 800 000	Révisable annuellement	4,27%	03/11/2022
Parts Résiduelles	2	200 000	N/A	N/A	03/11/2022
Total	6 000	600 000 000	-	-	-

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi 33-06, le fonds doit se couvrir contre les risques résultant des actifs transférés.

Le fonds est couvert contre les risques résultant des actifs transférés par les mécanismes ci-après :

- i. par les ratios de couverture applicables ;
- ii. par les engagements de substitution ou d'exécution d'un appel de marge ;
- iii. par les engagements de rachat par les établissements initiateurs au titre de la promesse de rachat ;
- iv. par le compte de réserve ;
- v. par le recours des Porteurs de titres pour le paiement du principal, intérêts et éventuels arriérés sur les actifs transférés, conformément aux termes et conditions des Titres ;
- vi. par l'application de l'Ordre de Priorité des Paiements ;
- vii. par les conditions d'éligibilité ;
- viii. par les déclarations et garanties ci-après, faites par les établissements initiateurs :
  - les établissements initiateurs garantissent la conformité des actifs transférés aux conditions d'éligibilité ;
  - les établissements initiateurs s'engagent à communiquer leurs comptes annuels et semestriels audités à la société de gestion au plus tard respectivement le 31/03 et le 30/09 de chaque année ;
  - les établissements initiateurs s'engagent à notifier par écrit à la société de gestion, immédiatement après en avoir eu connaissance, tout élément susceptible de dévaloriser les actifs transférés ou

constituer un manquement de toute garantie des établissements initiateurs qui permettrait au fonds d'exercer ses droits au titre de l'acte de cession ;

- les établissements initiateurs s'engagent à notifier par écrit à la société de gestion, immédiatement après en avoir eu connaissance, la survenance de tout changement de majorité.

#### RECAPITULATIF DES TITRES AU 31 DECEMBRE 2020

L'année 2020 a connu le paiement du troisième coupon pour les obligations A1 et A2 le 03 novembre 2020. Cette année a été marquée par l'amortissement pari passu des obligations A1 et A2.

Par ailleurs, le taux facial de l'obligation A2 a été révisé avant la date de paiement du coupon en tenant compte de la courbe de valorisation publiée par Bank Al Maghrib le 23 octobre 2020. Au taux BDT 52 semaines de 1.64% a été ajoutée une prime de risque de 200 points de base.

Le taux de révision ainsi obtenu de 3.64% pour les obligations A2 sera appliqué pour la période allant du 03 novembre 2020 au 03 novembre 2021.

	Obligations A1	Obligations A2	Parts Résiduelles
Code Maroclear	MA0000050585	MA0000050593	MA0000050577
Taux HT	2,67%	1,64%	0%
Quantité	400	5598	2
Spread	2%	2%	0%
Nominal initial	100 000	100 000	100 000
Amortissement	22 293,68	22 293,68	0
Nominal restant dû	77 706,32	77 706,32	100 000
Coupon unitaire	3 628,89	2 867,79	0

#### FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement de 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nature	Taux HT	Montant HT	Montant TTC
Frais de Gestion	0,2%	1 200 000,00	1 440 000,00
Frais du dépositaire	0,05%	300 000,00	330 000,00
Frais de l'AMMC	0,03%	180 000,00	216 000,00
Frais du CAC	Fixe	30 000,00	36 000,00
Frais Maroclear	Fixe	10 800,00	12 960,00
Frais d'expertises	Fixe	252 000,00	302 400,00



## Rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**

Siège social  
11, Avenue Bir Kacem - Souissi  
10170 - Rabat - Maroc  
Téléphone : + 212 5 37 63 37 02 à 06  
Télécopie : + 212 5 37 63 37 11

Bureau Casablanca  
40, Bd Anfa  
20020 Casablanca - Maroc  
Téléphone : + 212 5 22 29 33 04  
Télécopie : + 212 5 22 29 33 05

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1 Janvier 2020 AU 31 Décembre 2020**

**Aux Porteurs des Parts  
Fonds de Titrisation FT OLYMPE  
Casablanca**

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du fonds FT OLYMPE, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du dit Fonds, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de soldé de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 487 601 997,08 y compris un résultat nul.

Ces états ont été arrêtés par la direction dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de COVID-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine Fonds de Titrisation FT OLYMPE au 31 Décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fond de titrisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG SA, société anonyme marocaine membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG  
International Cooperative (« KPMG International »), une entité de  
droit suisse.

Société inscrite au tableau de  
l'Ordre des Experts Comptables  
Conseil Régional Rabat et Nord

Capital 10 798 400 DH  
I.F. 03 300519  
C.N.S.S. 1014422  
R.C. 25681  
ICE 001529604000091  
Taxe professionnelle 25950020

2



FT OLYMPE  
Rapport général

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du fond de titrisation « FT OLYMPE », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond de titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



FT OLYMPE  
Rapport général

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 mars 2021

**Le commissaire aux comptes**

**KPMG**



**Mostafa FRAIHA**  
Associé

## Analyse des états de synthèse au 31 décembre 2020

---

### L'ACTIF DU BILAN EST COMPOSE DE :

- Créances titrisées sont de l'ordre de MAD 466 282 500;
- Créances diverses s'élèvent à MAD 3 244 083,62 qui correspondent au loyer et à la reconstitution de la réserve ;
- Titres et valeurs de placement sont de MAD 18 039 973,32 ;
- Trésorerie MAD 35 440,14.

### LE PASSIF DU BILAN EST COMPOSE DE :

- Fonds de garantie de MAD 18 000 000,00 correspondant au compte de réserve du fonds ;
- Parts et obligations émises par le fonds d'un montant total de MAD 466 282 507,36;
- Dettes rattachées de MAD 2 781 036,60 qui correspondent aux intérêts des obligations au 31 décembre 2020 ;
- Dettes diverses de MAD 538 453,12 qui correspondent aux frais de fonctionnement courus au 31 décembre 2020.

Le total bilan au 31/12/2020 est de MAD 487 601 997,08.

Les charges financières, relatives aux intérêts courus au 31 décembre 2020 sur les obligations émises s'élèvent à MAD 24 802 986,14 et les charges de fonctionnement sont d'un montant total de MAD 2 337 360.

Les produits financiers se composent des produits financiers sur actifs titrisés, soit le loyer couru au 31 décembre 2020 conformément au contrat de bail, ainsi que le montant de la reconstitution de réserve et les produits financiers sur titres et valeurs de placement d'un montant total de MAD 27 140 346,14.

Le Fonds de titrisation FT OLYMPE a réalisé au 31/12/2020 un résultat net de 0 MAD.

## Etats de synthèse au 31/12/2020

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les opérations spécifiques des FPCT sont soumises aux règles suivantes :

Les actifs

- Pour les actifs titrisés, ils sont enregistrés à leur valeur nominale (représentant le prix de cession au FPCT)
- L'écart, positif ou négatif entre la valeur nominale et le coût global d'acquisition (frais d'acquisition compris) par le FPCT, est inscrit à l'actif du bilan, cet écart est étalé selon les modalités fixées par le règlement de gestion du FPCT.

Les parts et obligations

- Les parts ou obligations ordinaires et spécifiques sont enregistrées à leur valeur nominale et présentées distinctement au passif du bilan ;
- La différence entre valeur nominale et le prix d'émission est inscrite au poste "écart d'émission" qui figure au passif du bilan ;
- Les frais supportés par le FPCT sont inscrits à l'actif au poste " frais préliminaires" et sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie du FPCT ;
- Les intérêts courus sur parts et obligations sont enregistrés en charges financières.

### BILAN

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	-	-	-	-
Créances titrisées	466 282 500,00	-	466 282 500,00	600 000 000,00
Valeurs nominales	466 282 500,00	-	466 282 500,00	600 000 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	18 039 973,32	-	18 039 973,32	17 996 494,48
Créances diverses	3 244 083,62	-	3 244 083,62	4 687 740,94
Trésorerie -actif-	35 440,14	-	35 440,14	3 505,52
<b>Total</b>	<b>487 601 997,08</b>	<b>-</b>	<b>487 601 997,08</b>	<b>622 687 740,94</b>

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-
<b>Fonds de garantie</b>	18 000 000,00	18 000 000,00
<b>Provisions pour risques et charges</b>	-	-
<b>Parts et obligations spécifiques</b>	200 000,00	200 000,00
valeurs nominales	200 000,00	200 000,00
Ecart d'émission	-	-
Dettes rattachées	-	-
<b>Parts et obligations ordinaires</b>	468 863 543,96	603 947 920,12
valeurs nominales	466 082 507,36	599 800 000,00
Ecart d'émission	-	-
Dettes rattachées	2 781 036,60	4 147 920,12
<b>Dettes diverses</b>	538 453,12	539 820,82
<b>Dettes de trésorerie</b>	-	-
<b>Total</b>	487 601 997,08	622 687 740,94

#### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

PRODUITS	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	27 140 346,14	29 252 379,41
Sur actifs titrisés	24 802 986,14	26 915 019,44
sur titres et valeurs de placement	531 817,47	400 227,56
Autres produits financiers	1 805 542,53	1 937 132,41
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	27 140 346,14	29 252 379,41

CHARGES	Exercice	Exercice précédent
Charges financières	24 802 986,14	26 915 019,44
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	24 802 986,14	26 915 019,44
Autres charges financières	-	-
Charges de fonctionnement	2 337 360,00	2 337 359,97
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	-
<b>Total des charges (B)</b>	27 140 346,14	29 252 379,41
<b>Résultat (A-B)</b>	-	-

ETAT DES SOLDES DE GESTION

Charges et Produits	Exercice	Exercice Précédent
Produits financiers	27 140 346,14	29 252 379,41
Charges financières	24 802 986,14	26 915 019,44
Marge financière brute	2 337 360,00	2 337 359,97
Récupération des créances		-
Reprise sur garantie		-
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		-
Marge financière nette	2 337 360,00	2 337 359,97
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	2 337 360,00	2 337 359,97
Résultat de l'exercice	-	-

ACTIFS TITRISÉS – ETAT C1

	Exercice	Exercice précédent
Encours des créances	466 282 500,00	600 000 000,00
Créances échues et non recouvrées	-	-
Créances contentieuses	-	-
Montant estimé irrécouvrable	-	-
Intérêts courus	2 781 036,60	4 147 920,12
Intérêts de retard	-	-

FONDS DE GARANTIE – ETAT C2

Libellé	Montant
Montant en début d'exercice	18 000 000,00
Variations	-
Montant en fin d'exercice	18 000 000,00

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – ETAT C3

	Montant
Montant en début d'exercice	NEANT
Dotations	NEANT
Reprises	NEANT
Montant en fin d'exercice	NEANT

DETTES DE TRESORERIE – ETAT C4

	Montant
Solde en début d'exercice	NEANT
Avances obtenues en cours d'exercice	NEANT
Avances remboursés en cours d'exercice	NEANT
solde en fin d'exercice	NEANT

PARTS ET OBLIGATIONS – ETAT C5

Raison sociale des détenteurs	Nombre de parts ou obligations		Valeur nominale de chaque part ou obligation
	Exercice	exercice précédent	
1-Parts et obligations spécifiques	2	2	100 000,00
2-Parts et obligations ordinaires			
Obligations A1	400	400	77 706,32
Obligations A2	5 598	5 598	77 706,32
3-Montant des intérêts courus	2 781 036,60	4 147 920,12	
4-Montant des intérêts payés	26 169 869,66	27 068 348,66	

TITRES DE PLACEMENT ET DE LA TRESORERIE ACTIF – ETAT C6

NATURE	Montant	conditions de rémunération
OPCVM IRAD	18 039 973,32	OPCVM Monétaire
Trésorerie Actif	35 440,14	

CHARGES DE FONCTIONNEMENT - ETAT C7

	Exercice	Exercice précédent
Commission de recouvrement	-	-
Commission de Gestion	1 440 000,00	1 440 000,00
Commission de placement	-	-
Commission du Dépositaire	330 000,00	330 000,00
Reste du poste charges de fonctionnement	567 360,00	567 360,00
<b>Total</b>	<b>2 337 360,00</b>	<b>2 337 360,00</b>

ENGAGEMENTS REÇUS – ETAT D1

Engagements reçus (nature)	Montant Exercice	Montant Exercice précédent	Risques liés
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT





Banque Corporate et d'Investissement  
-TITRES-

Casablanca, le 18 Janvier 2021

Inventaire des Actifs du FT OLYMPE

Nous soussignés BANK OF AFRICA, au capital de 2 056 066 480,00 DHS dont le siège social est à Casablanca, 140 avenue HASSAN II, certifions par la présente le Fonds de Placements Collectifs en Titrisation FT OLYMPE, agréé par l'AMMC sous le numéro AG/TI/002/2017, détient au 31/12/2020, des actifs immobiliers évalués à 612 930 000,00 dirhams, détaillés comme suit :

Actif	Type	Titre foncier	Superficie	Valeur Actuelle marché* (MAD)
Berrechid_Jnane Erraha	Terrains nus	74.517/C et 99.366/C	163 200 m2	141 380 000,00
Berrechid_Jnane Sania	Terrains nus	23.926/53 et 72.449/C	215 590 m2	191 370 000,00
Berrechid_Manazilana	Terrains nus	6.725/D	496 887 m2	280 180 000,00
			<b>875 677 m2</b>	<b>612 930 000,00</b>

Cette évaluation est basée sur les rapports d'Expertises réalisées en septembre 2020 par l'expert immobilier désigné à cet effet par la société de gestion.

En foi de quoi nous délivrons cette attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A. RACHIDI

A. FASSI FIGHRI

بنك أفريقيا | بنك أفريقيا

بنك أفريقيا